

NOTICE D'EXPLICATION DE LA 2035 B

Détail des comptes composant chaque ligne – Plan 82

2 R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ❶.....	AA	70 à 7068 + 707 à 73	
	2	A déduire { Débours payés pour le compte des clients ❷.....	AB	6085 ou extra-comptable	
	3	{ Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés <input type="text" value="EC"/>) ❸.....	AC	604 + 62269 + 7069	
	4	Montant net des recettes	AD	EC	
	5	Produits financiers ❹.....	AE	76 + 786 + 796	
	6	Gains divers ❺..... Pour détailler les gains divers, utiliser le bouton AF.	AF	74 + 75 + 77 à 774 + 776 à 785 + 787 à 789 + 794 + 795 + 797 à 799	
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG		
3 D E P E N S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats ❻..... 601 à 60220 + 60222 à 60224 + 60226 à 603 +	BA	607 à 6084 + 6086 à 609	
	9	Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ❼.....	BB	641 à 644	
	10		{ Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....	BC	645 + 647 + 6488 + 649
	11	Impôts et taxes ❽ { Taxe sur la valeur ajoutée.....	BD	EC	
	12		{ Contribution économique territoriale.....	JY	63511
	13		{ Autres impôts 63 à 63510 + 63512 à 63513 + 63515 à 6353 + 6355 à 63588 +	BS	6359 à 63780 + 63782 à 639
	14	❽ Contribution sociale généralisée déductible.....	BV	63781	
	15	Loyer et charges locatives..... 613 à 61328 +	BF	6133 à 6134 + 6136 à 614	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ❾ <input type="text" value="BW"/> <input type="text" value="EC"/>	BG	612 à 6128 + 6135 à 61358	
	17	Entretien et réparations..... 615 à 6158	BH	TOTAL : travaux, fournitures et services extérieurs	
	18	Personnel intérimaire..... 621			
	19	Petit outillage ❿..... 6063 + 605			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité..... 6061 à 60618 + 6062			
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⓫..... 622 à 62268 + 6228 à 6229			
	22	Primes d'assurances..... 616 à 6168	BJ	TOTAL : transports et déplacements	
	23	Frais de véhicules ⓬ <input type="text" value="*(b)"/> * (a)			
	24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>) Pour forcer les frais saisir dans la zone à gauche Autres frais de déplacements (voyages...)..... 625 à 6255			
	25	Charges sociales personnelles ⓭ : dont obligatoires <input type="text" value="BT"/> <input type="text" value="EC"/> dont facultatives <input type="text" value="BU"/> 6466 à 6469 ou EC	BK	646	
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès..... 6185 + 6256 à 6257	BM	TOTAL : frais divers de gestion	
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone..... 60225 + 6064 à 606 + 618 à			
	28	Frais d'actes et de contentieux..... 6227 + 6354			
	29	Cotisations syndicales et professionnelles <input type="text" value="BY"/> 628 à 6283			
	30	Autres frais divers de gestion 611 + 617 + 6186 à 619 + 623 à 624 + 627 6284 à 6289 + 65 à 653 + 655 + 658			
	31	Frais financiers ⓮.....	BN	66 à 668 + 686	
	32	Pertes diverses ⓯ Pour détailler les pertes diverses, utiliser le bouton BP. 67 à 674 + 676 à 677 +	BP	654 + 687 à 694 + 696 à 699	
	33	TOTAL (lignes 8 à 32)	BR		

* (a) Frais de véhicules : 60619 à 606195 + 6129 à 61295 + 61329 à 613295 + 61359 à 613595 + 6159 à 61595 + 6169 à 61695 + 6259 à 62595 + 63514 à 635145 + 63589 à 635895 + 669 à 6695

Si vous gérez le barème kilométrique (cf 2035 B), les frais de véhicules sont reportés au niveau du cadre 7 de la 2035B sur la ligne 'Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques'.

Les frais de véhicules et les indemnités kilométriques sont ensuite totalisés au niveau du cadre 7 de la 2035 B dans la case 'Total A'. Ce total A est enfin reporté sur la ligne 23 de la 2035. (cf renvoi *(e) de la 2035 B).

* (b) Vous avez la possibilité de forcer le montant des frais de véhicules calculés en ligne 23 de la 2035 A. Ce montant saisi intervient uniquement sur la ligne 23 de la 2035 A.

NOTICE D'EXPLICATION DE LA 2035 B
Détail des comptes composant chaque ligne – Plan 82

4 D E T E R M I N A T I O N D U R E S U L T A T	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33).....				CA		
	35	Plus-values à court terme 16				CB	Report 2035 suite page 3	
	36	Divers à réintégrer 17 Pour détailler les divers à réintégrer, utiliser le bouton CC.				CC	7910 + 801 ou EC	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens 18				CD	7911 + 802 ou EC	
	38	TOTAL (lignes 34 à 37)				CE		
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne.7).....				CF		
	40	Frais d'établissement 19				CG	EC	
	41	Dotation aux amortissements 20				CH	Report 2035 suite page 2	
	42	Moins-values à court terme.....				CK	Report 2035 suite page 3	
	43	Divers à déduire 21	dont exonération sur le bénéfice "zone franche urbaine"	CS	EC	dont exonération sur le bénéfice "pôle de compétitivité"	AX	EC
			dont exonération sur le bénéfice "entreprise nouvelle"	AW	EC	dont abondement sur l'épargne salariale	CT	6489
			dont exonération "jeunes entreprises innovantes"	CU	EC	dont abattement sur le bénéfice "jeunes artistes"	CO	EC
			dont exonération médecins "zones déficitaires en offre de soins "	CI	EC	dont déductions "médecins conventionnés du secteur I"	CQ	EC
	44	Déficit Sté civile de moyens 18				CM	6788 + 6489 + 805	
45	TOTAL (lignes 39 à 44).....				CN	Pour détailler les divers à déduire utiliser le bouton CL.		
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45).....				CP	6789 + 806		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38).....				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	EC	
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	EC	
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	EC	
6	Contribution économique territoriale 22	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	EC	
7	Si le nombre de ligne est insuffisant, utilisez le bouton "Barèmes kilométriques". Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12 (1) Type : T (véhicule de tourisme); M (moto); V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.							
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
Pour forcer le montant des frais réels, saisir la somme désirée dans la partie grisée de droite ou pour annuler le doublon des frais forfaitaires comptabilisés, saisir 0,01.								
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →							* (c)	* (d)
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A;		Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035		A		* (e)	B	
8	Montant des crédits ou réduction d'impôt 22							
Crédit d'impôt "Formation du chef d'entreprise"	AH		Crédit d'impôt "Investissement en Corse"	AI		Crédit d'impôt Famille	AJ	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	AK		Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	AL		Crédit d'impôt "Métiers d'art"	AM	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	AN		Réduction d'impôt "Dépenses mécénat"	AO		Autres réductions ou Crédits d'impôts	AP	

***(c) Report des frais de véhicules en cas de gestion du barème kilométrique.**

***(e) Correspond à la somme des indemnités kilométriques saisies et au montant des frais de véhicules.**
Le total A est ensuite reporté sur la ligne 23 de la 2035 A sauf si un montant est saisi en renvoi *(b) sur la 2035A

***(d) Possibilité de forcer le montant des frais réels en saisissant la somme désirée dans la partie grisée à droite.**
Le montant saisi annule et remplace les frais de véhicules.

LIASSES B.N.C. – DEPUIS MILLESIME 2004
Cas particulier des Frais de véhicule

Depuis le millésime 2004, l'évaluation forfaitaire des frais de véhicule (2035B – cadre 7) est enrichie d'une ligne complémentaire pour y renseigner les frais réels admis hors barème kilométrique, à savoir :

- les frais de garage (location box ou parking),
- les frais liés à l'acquisition et l'utilisation d'un radiotéléphone
- les intérêts des emprunts contractés (véhicules inscrits au registre des immobilisations)
- certaines dépenses à caractère imprévisible (réparation suite à un accident par exemple)

Ce document vous explique comment renseigner ces frais sur la liasse selon que vous optiez pour les frais réels ou l'évaluation forfaitaire.

Nous vous conseillons vivement de lire ce document avec attention.

Comment renseigner les frais de véhicule

I. CAS DE L'EVALUATION FORFAITAIRE

1. sur la 2035 A – **cochez la case** "si évaluation forfaitaire" sous la ligne 23 :

23 | Frais de véhicules ¹²
 (cochez la case si évaluation forfaitaire).....

TOTAL: transports et déplacement

2. sur la 2035 B – renseignez le tableau 7 :

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ⁸ et ¹²
 (1) Type : T (véhicule de tourisme); M (moto); V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle (s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A;		Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							

Pour forcer le montant des frais réels, saisir la somme désirée dans la partie grisée de droite

→ le total des indemnités kilométriques / véhicule + les frais réels non couverts par ce barème alimentent la ligne 23 (2035A) – Frais de véhicules.

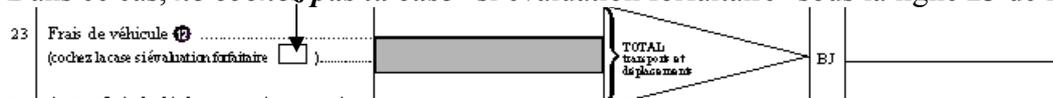
la ligne des frais réels non couverts par le barème est alimentée par défaut avec le même regroupement que celui de la ligne 23 de la 2035A quand on opte pour les frais réels. **Toutefois cette zone peut être forcée en saisissant dans la partie grisée de droite.**

LIASSES B.N.C. – DEPUIS MILLESIME 2004

Cas particulier des Frais de véhicule

II. CAS DES FRAIS REELS

Dans ce cas, **ne cochez pas la case** "si évaluation forfaitaire" sous la ligne 23 de la 2035 A :



et ne renseignez pas non plus le tableau 7 de la 2035 B :

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) 8 et 12								
(1) Type : T (véhicule de tourisme); M (moto); V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC		Barème BIC	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle (s)	Type (1)		(2)	(2)				
Tableau 7 is crossed out with a large red X.								

Cette ligne 23 – Frais de véhicule est alors alimentée uniquement par les comptes de charges concernés, paramétrés sur le regroupement « BNC_FRAIS_VEH »



Pour forcer les frais saisir dans la zone à gauche

Toutefois cette zone peut être forcée en saisissant dans la zone verte à gauche.

(Regroupement = « BNC_FRAIS_VEHS » saisi → force la valeur pré calculée par « BNC_FRAIS_VEH »)

En résumé, cette la ligne 23 s'alimente :

- soit par la comptabilité – regroupement « BNC_FRAIS_AUTOMOBILE » en plan 82, ou regroupement « BNA_22_VEHICULES » en plan 57 (voir § ci-dessous),
- soit en saisie sur la 2035B – tableau 7 – regroupement « BNC6_FRAIS_VEH » ,
- soit par saisie extra comptable sur la 2035A – regroupement « BNC_FRAIS_VEHS ».

III. ALIMENTATION DES FRAIS DE VEHICULE

Les frais réels de véhicules – sur la ligne 23 de la 2035A (option frais réels) ou sur l'avant dernière ligne du cadre 7 de la 2035B (frais réels hors barème) – sont alimentés par :

plan 82 : regroupement BNC FRAIS AUTOMOBILE	plan 57 : regroupement BNA 22 VEHICULES
60619... à 606195...	
6129... à 61295...	
61329... à 613295...	
61359... à 613595...	
6159... à 61595...	
6169... à 61695...	
6259... à 62595...	
63514... à 635145...	
63589... à 635895...	
669... à 6695...	641... à 6418...

La ligne 24 – "Autres frais de déplacements" utilise, quand à elle :

le regroupement "BNC_FRAIS_DEPLACEMENT"(plan 82) qui cumule, dans le paramétrage "standard" livré, la fourchette des comptes 625... à 6255...

ou le regroupement "BNA_23_DEPLACEMENTS"(plan 57) qui cumule, dans le paramétrage "standard" livré, la fourchette des comptes 640... et 642... à 649...

Si ces imputations comptables selon les frais ne conviennent pas à vos plans de comptes, vous pouvez personnaliser les regroupements concernés comme expliqué dans les pages suivantes.

LIASSES B.N.C. – DEPUIS MILLESIME 2004
Cas particulier des Frais de véhicule

Comment personnaliser les regroupements

Selon les cas, il se peut que vous ayez à **personnaliser le calcul** :

- du regroupement "BNC_FRAIS_AUTOMOBILE"(plan 82),
ou du regroupement "BNA_22_VEHICULES"(plan 57),
si les fourchettes de comptes proposées en "standard" ne vous conviennent pas.
- et/ou du regroupement "BNC_FRAIS_DEPLACEMENT"(plan 82),
ou du regroupement "BNA_23_DEPLACEMENTS"(plan 57),
si les fourchettes de comptes proposées en "standard" ne vous conviennent pas.

1. Pour ce faire, utilisez le menu :

dans DiaCompta « **S**ituation – **L**iasse plaquettes – **P**aramétrage – **P**aramétrage plaquettes »
dans ComptabilitéExpert « **F**ichier – **P**aramétrage – **P**aramétrage des états »

2. Par défaut, l'écran se positionne sur l'onglet "Personnalisé". L'onglet "Standard" est uniquement destiné à la consultation de ces paramètres.



3. Accédez à la personnalisation des regroupements par un double-clic sur l'icône correspondant.

Important

Point 1 : n'opérez **jamais** de modifications sur le paramétrage "Standard", elles disparaîtraient à la première mise à jour.



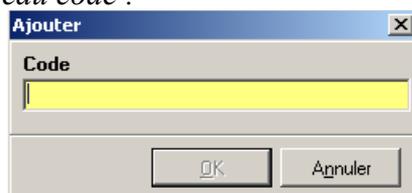
Point 2 : les regroupements concernent l'ensemble des dossiers de la base.

Tout regroupement créé ou modifié sera immédiatement pris en compte sur les prochains calculs de liasses/plaquettes, **quelque soit le dossier**.

LIASSES B.N.C. – DEPUIS MILLESIME 2004

Cas particulier des Frais de véhicule

4. *Lorsqu'il n'existe pas encore de regroupement personnalisé, vous êtes positionné directement en création sur la saisie d'un nouveau code :*

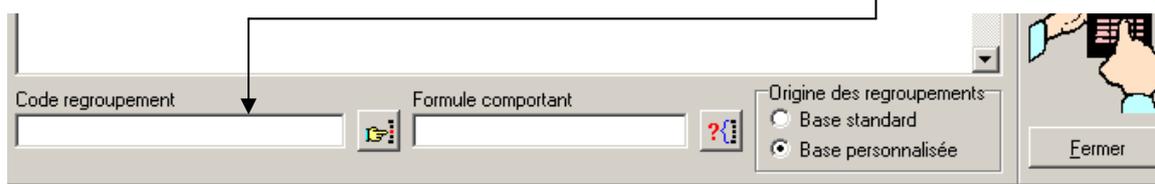


- Saisissez "1", par exemple, pour créer ce premier regroupement (sans intitulé ni formule), avant de passer aux étapes de personnalisation, ci-dessous.

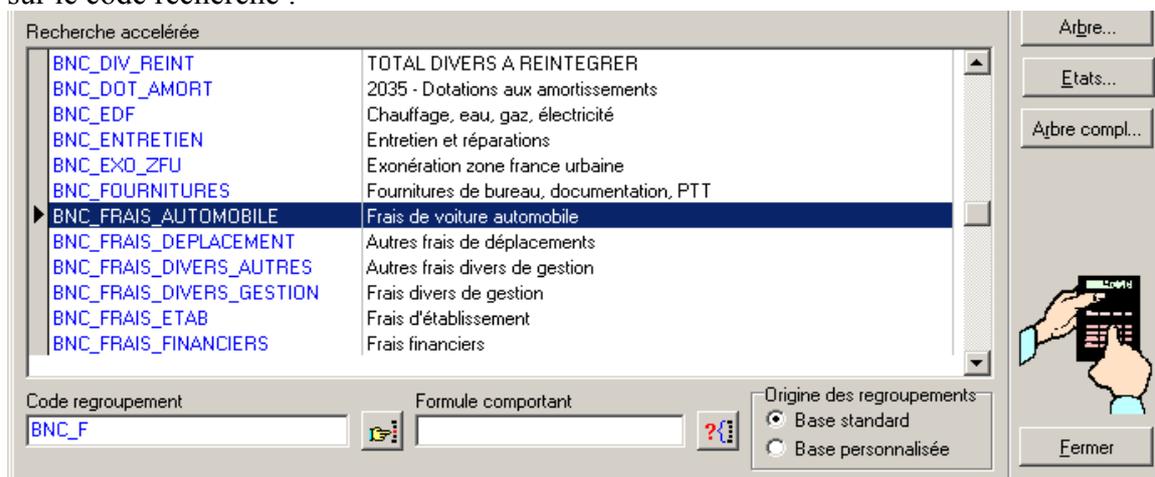
Vous trouverez en dernière page "Annexe : principales fonctions du paramétrage des regroupements", un résumé des fonctionnalités de ce module.

- **Personnaliser le regroupement "BNC_FRAIS_AUTOMOBILE" – plan 82**
(suivre la même méthode pour personnaliser le regroupement "BNA_22_VEHICULES" – plan57)

5. Saisissez, en pied de l'écran dans le champ "Code regroupement", les premiers caractères du code du regroupement à personnaliser.



- la liste des regroupements, dans la partie inférieure de l'écran, se positionne progressivement sur le code recherché :

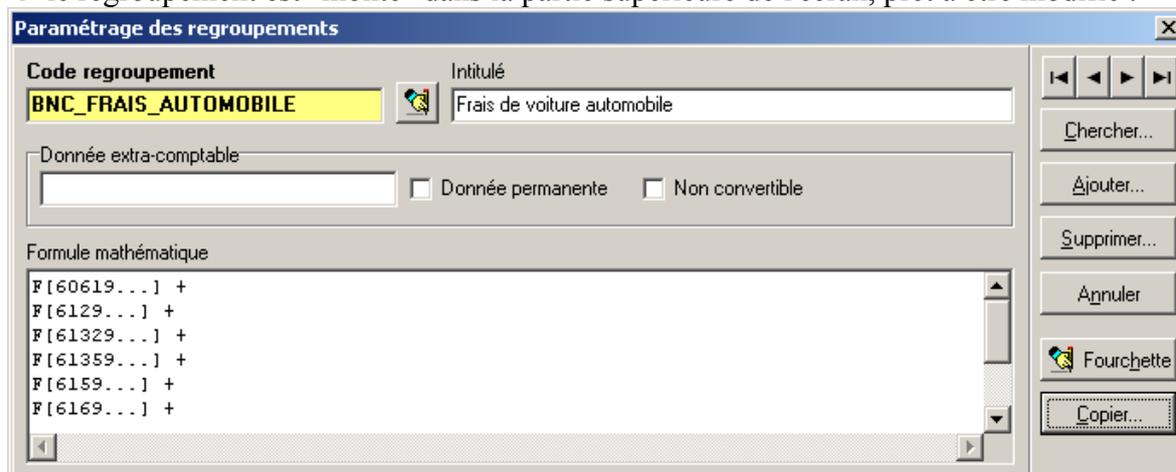


6. Cliquez dans la liste sur le regroupement à personnaliser.
→ La ligne pointée apparaît sur fond bleu.

LIASSES B.N.C. – DEPUIS MILLESIME 2004

Cas particulier des Frais de véhicule

7. Cliquez sur le bouton [Copier...] → le regroupement est "monté" dans la partie supérieure de l'écran, prêt à être modifié :



Dès cet instant, le regroupement "BNC_FRAIS_AUTOMOBILE" est enregistré comme regroupement personnalisé.

8. Modifiez la "Formule " pour y renseigner vos propres fourchettes de comptes :
→ Exemple pour prendre les comptes dont le radical est 6444, saisir :
 F[6444...]
→ Exemple pour prendre la fourchette des comptes entre 62515 et 6252 inclus, saisir :
 F[62515:6252...]

- **Personnaliser le regroupement BNC_FRAIS_DEPLACEMENT – plan 82**
(suivre la même méthode pour personnaliser le regroupement "BNA_23_DEPLACEMENTS" – plan57)

Répétez les étapes 5 à 8 sur ce regroupement pour modifier les fourchettes de comptes.

LIASSES B.N.C. – DEPUIS MILLESIME 2004

Cas particulier des Frais de véhicule

Pour supprimer un regroupement personnalisé

1. Accédez au même écran de paramétrage des regroupements personnalisés

Code regroupement: **BNC_FRAIS_AUTOMOBILE** Intitulé: Frais de voiture automobile

Donnée extra-comptable: Donnée permanente Non convertible

Formule mathématique:
F[60619...] +
F[6129...] +
F[61329...] +
F[61359...] +
F[6159...] +
F[6169...] +

Recherche accélérée:

1	BNC_FRAIS_AUTOMOBILE	Frais de voiture automobile
---	----------------------	-----------------------------

Code regroupement: BNC_FRAIS Formule comportant: ?

Origine des regroupements:
 Base standard
 Base personnalisée

Buttons: Chercher..., Ajouter..., Supprimer..., Annuler, Fourchette, Copier..., Arbre..., Etats..., Arbre compl., Fermer

2. Sélectionnez la base personnalisée

3. Appelez le regroupement à supprimer à l'écran :
soit à l'aide des flèches de navigation pour vous positionner dessus,
soit à l'aide du bouton [Chercher...] pour le sélectionner dans la liste.

Code regroupement: **BNC_FRAIS_AUTOMOBILE** Intitulé: Frais de voiture automobile

Donnée extra-comptable: Donnée permanente Non convertible

Buttons: Chercher...

4. Cliquez sur le bouton [Supprimer...]

Code regroupement: **BNC_FRAIS_AUTOMOBILE** Intitulé: Frais de voiture automobile

Donnée extra-comptable: Donnée permanente Non convertible

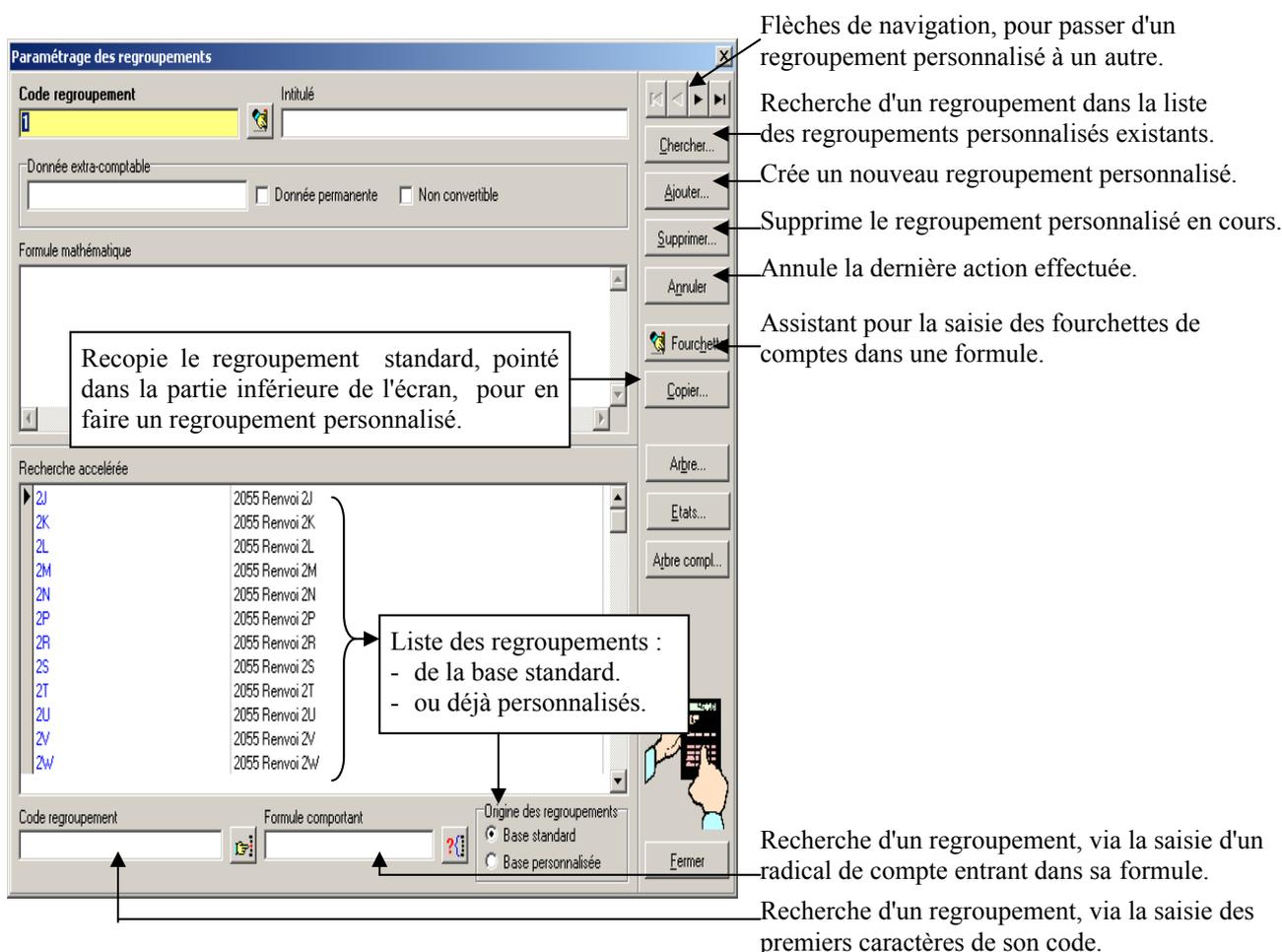
Formule mathématique:

Buttons: Chercher..., Ajouter..., Supprimer...

Nota : Si vous supprimez un regroupement personnalisé issu de la copie d'un regroupement standard, ce sont les caractéristiques de ce dernier qui redeviendront automatiquement et immédiatement actives pour les prochains calculs, quelque soit le dossier.

Annexe

Principales fonctions du paramétrage des regroupements



SYNTAXE DES FORMULES

F[410:411...,CD] signifie prendre le solde des **Comptes Débiteurs 410 à 411...**

Le dernier paramètre est optionnel :

- ,**CD** = prendre le solde des **Comptes Débiteurs**
- ,**CC** = prendre le solde des **Comptes Crédeurs**
- ,**MD** = prendre la **Masse Débit** des comptes
- ,**MC** = prendre la **Masse Crédit** des comptes

Sans ce dernier paramètre, la formule prend le solde des comptes, sans condition.

Si le sens logique du compte est créditeur, faire précéder le n° de compte du signe '-' dans la formule, pour récupérer un montant positif au calcul.

Exemple : **F[-706...]** pour récupérer un montant positif sur le CA. des prestations de service.

Nota : vous pouvez associer plusieurs fourchettes de comptes, en les ajoutant ou les soustrayant, à l'aide des signes + ou -. Les espaces ou les retours à la ligne sont ignorés par l'analyseur syntaxique.